

G20

Fiches pays



Bureau international du Travail

LE CANADA FACE À LA CRISE

Volatilité du marché du travail

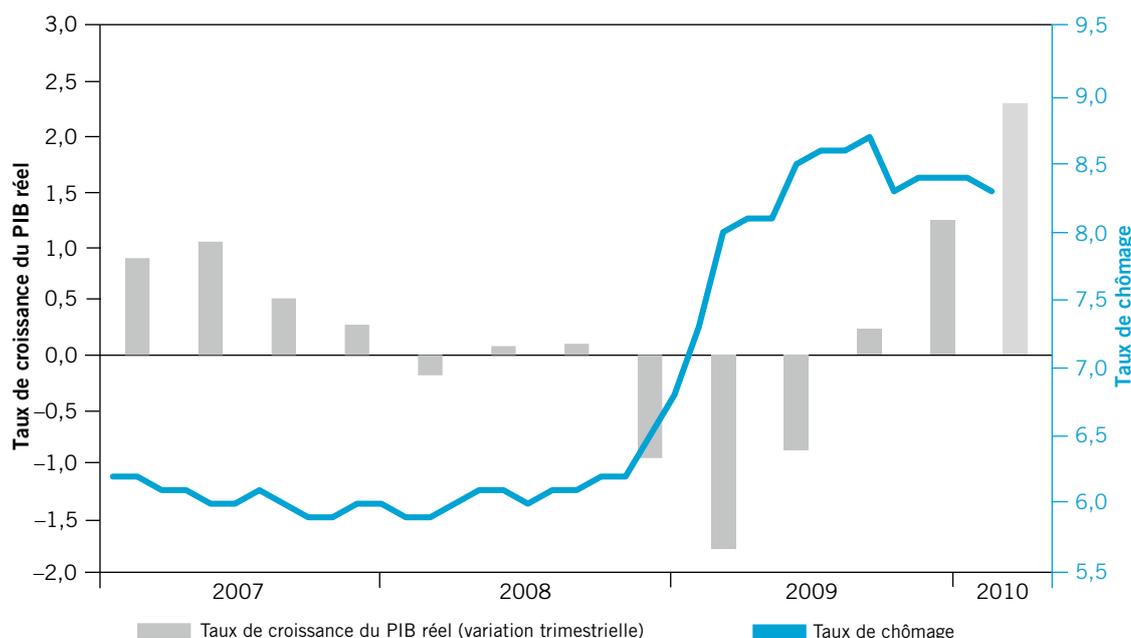
Après une période de hausse ininterrompue de son produit intérieur brut (PIB), le Canada a vu son rythme d'accroissement annuel nettement ralentir pour tomber à 0,4 pour cent en 2008, le PIB s'étant même contracté pendant deux trimestres. La croissance n'est revenue qu'au troisième trimestre de 2009 et a atteint 1,2 pour cent au quatrième trimestre (figure 1). Le PIB a toutefois reculé de 2,6 pour cent en 2009 par rapport à l'année précédente.

En 2009, le marché du travail canadien s'est comporté de manière très volatile en termes de création et de destruction d'emplois. Par exemple, en août, septembre et novembre 2009, l'économie nationale a créé respectivement 27 000, 31 000 et 79 000

emplois. Néanmoins, les suppressions enregistrées en octobre et décembre 2009 (43 000 et 2 600 respectivement) sont venues saper ces bons résultats. L'emploi est reparti à la hausse en janvier 2010, avec 43 000 postes créés, pour la plupart à temps partiel. Pourtant, malgré les récentes augmentations, on comptabilise toujours 280 000 emplois de moins qu'en octobre 2008.

Du fait de la fragilité de l'économie et de la volatilité de la croissance de l'emploi, le taux de chômage reste proche du niveau maximal qu'il a atteint récemment. En janvier 2010, il s'élevait à 8,3 pour cent, soit 0,2 point de pourcentage de moins qu'en décembre 2009 et légèrement au-dessous du record de 8,6 pour cent enregistré en octobre 2009.

Figure 1. Taux de chômage mensuel et taux de croissance trimestriel du PIB réel, de 2007 à 2009, et prévisions pour 2010



Source: Statistique Canada. Données corrigées des variations saisonnières.

Plan de relance

Composition: En mars 2009, le Canada a présenté son *Plan d'action économique*, qui, en ce qui concerne la relance au niveau fédéral, représente en tout 47,3 milliards de dollars canadiens (figure 2). Ce programme comporte les trois grands volets suivants:

- dépenses publiques dans les biens et services: promouvoir la construction de logements, encourager l'accès à la propriété et augmenter les dépenses visant à améliorer l'efficacité énergétique et les dépenses d'infrastructure (rénovation et mise aux normes écologiques des bâtiments fédéraux);
- mesures de relance à l'intention des consommateurs: appliquer des baisses d'impôt afin de stimuler les dépenses de consommation et améliorer les possibilités pour les consommateurs et les ménages d'obtenir un financement;
- mesures de relance à l'intention des entreprises: protéger les emplois, faciliter les ajustements sectoriels (aide aux industries automobile, forestière et manufacturière) et améliorer les possibilités pour les entreprises de trouver un financement.

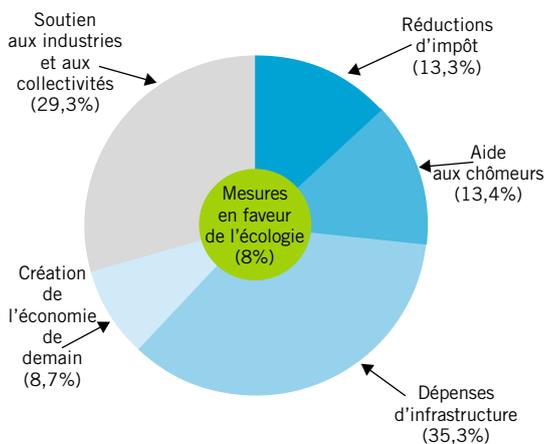
Les investissements «verts» représentent 8 pour cent des dépenses de relance et concernent de nombreux domaines.

Initiatives d'aide à l'emploi

Plus de 13 pour cent des mesures de relance adoptées par le Canada au niveau fédéral concernent directement des initiatives d'aide à l'emploi, tandis que d'autres dépenses de relance comportent vraisemblablement une composante emploi (en particulier les dépenses d'infrastructure et les investissements verts). Les principales initiatives d'aide à l'emploi sont les suivantes:

- amélioration des prestations pour les chômeurs: allongement de cinq semaines de la durée d'indemnisation du chômage, travail partagé et protection des salariés;

Figure 2. Plan d'action économique du Canada (47,3 milliards de dollars canadiens)



Note: Les chiffres ne tiennent compte que des mesures de relance fédérales et non des mesures adoptées au niveau des provinces.
Source: BIT d'après le *Plan d'action économique du Canada* et le PNUE.

- financements supplémentaires afin d'améliorer la formation des chômeurs canadiens;
- renforcement du soutien aux travailleurs ayant une longue ancienneté et aux travailleurs âgés des communautés vulnérables;
- mesures pour favoriser l'emploi des jeunes;
- cinq projets pour la formation et l'emploi des membres des communautés autochtones.

Protection des revenus

Entré en vigueur le 7 juillet 2008, le Programme de protection des salariés (PPS) est un programme fédéral ciblé qui prévoit une assistance financière pour les travailleurs licenciés pour cause de faillite ou de mise sous séquestre de leur employeur. On estime qu'avant la mise en place de ce programme, chaque année, 10 000 à 20 000 travailleurs ne recevaient pas les salaires qui leur étaient dus lorsque leur employeur faisait faillite. Les modifications apportées récemment à la législation canadienne sur l'insolvabilité, notamment la création du PPS, visent à garantir que ces travailleurs vulnérables reçoivent tout ou partie des rémunérations qui leur sont dues.

Dans le cadre du Plan d'action économique du gouvernement, le PPS a été élargi en janvier 2009 et prend en charge les indemnités de départ et de licenciement, pour un montant plafonné à quatre semaines de la rémunération assurée prévue par la loi sur l'assurance-emploi (3 323 dollars canadiens au 1^{er} janvier 2010). L'objectif était d'offrir aux travailleurs canadiens une aide financière supplémentaire et une plus grande sécurité économique pendant la période de récession. Un plus grand nombre de travailleurs ont ainsi pu bénéficier d'un soutien financier au titre du PPS et demander une aide moyenne plus élevée, dans la limite du plafond en vigueur (figure 3).

Impact

Depuis que le programme a été élargi, le nombre de demandes d'aide économique au titre du PPS a augmenté de manière significative. Au cours de l'exercice budgétaire 2009 (1^{er} avril 2009-7 février 2010), 13 500 travailleurs au total (soit une moyenne de 300 par semaine) ont bénéficié de cette aide, contre un peu plus de 2 700 entre le 7 juillet 2008 et le 31 mars 2009.

Entre le 1^{er} avril 2009 et le 7 février 2010, 29,9 millions de dollars canadiens ont été versés au total, dont 18,2 millions pour les seules indemnités de départ et de licenciement. On estime qu'au cours de l'exercice budgétaire actuel quelque 17 400 demandes seront déposées et environ 37,6 millions de dollars canadiens seront versés.

Travail partagé

Le Programme Travail partagé aide les entreprises et les travailleurs à continuer de travailler ensemble de manière productive en période de crise. En col-

Tableau. Travail partagé au 15 novembre 2009

Région	Nombre d'accords	Nombre de travailleurs concernés
Canada Atlantique	78	2 400
Québec	1 100	38 000
Ontario	2 900	90 000
Prairies	700	20 000
Colombie-Britannique	1 000	17 000
Yukon	2	10
Total	5 780	167 410

Source: Plan d'action économique du Canada.

laboration avec Service Canada, les employeurs et les travailleurs conviennent de réduire les activités de l'entreprise et le volume de travail de chaque travailleur, auquel une indemnité est ensuite versée dans le cadre de l'assurance-emploi (AE) pour compenser la diminution du temps de travail hebdomadaire. Comme le PPS, Travail partagé est un dispositif qui existait déjà et qui a été renforcé afin de limiter les suppressions d'emplois. En particulier, la durée du programme a été prolongée de quatorze semaines. Les accords de travail partagé peuvent désormais durer jusqu'à un an.

Par ailleurs, l'accès au programme a été facilité par les mesures suivantes: assouplissement des critères d'admissibilité, simplification de la procédure de dépôt de demande pour les employeurs, suppression des délais d'attente, possibilité pour les employeurs qui ont conclu un accord de travail partagé ayant pris

fin le 1^{er} février 2009 de demander à en conclure un nouveau pour une durée plus longue et simplification des formalités administratives pour les employeurs.

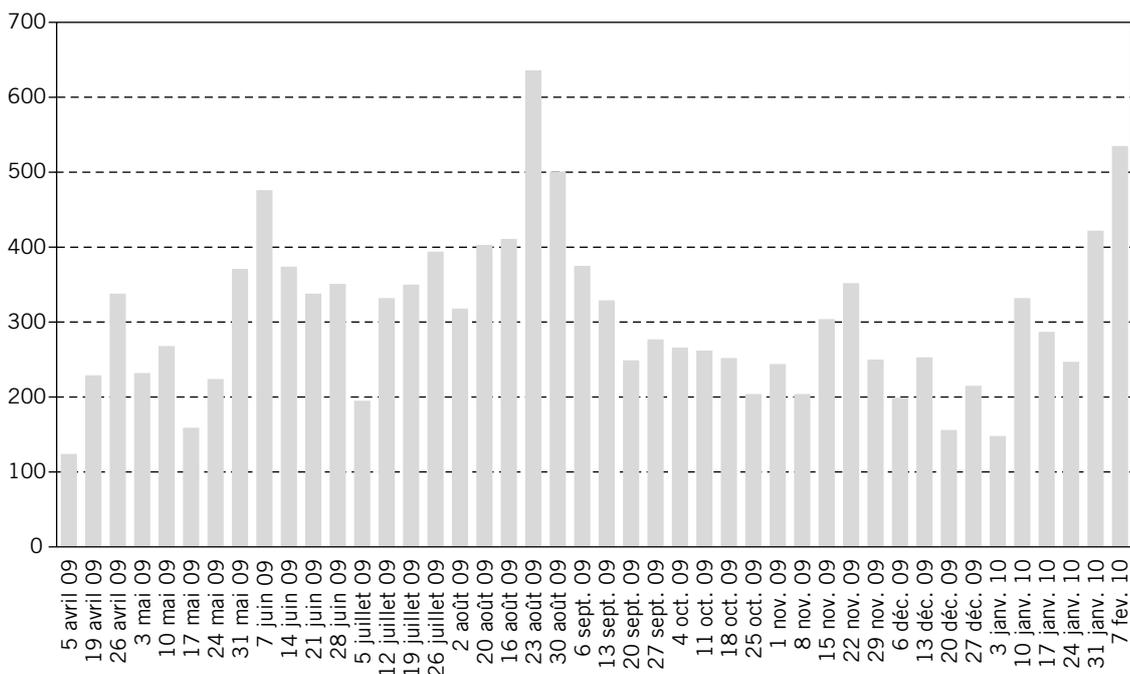
Impact

Au 15 novembre 2009, on recensait près de 6 000 accords de travail partagé qui concernaient 167 410 travailleurs (tableau 1). Du point de vue des employeurs, le travail partagé permet de se protéger contre de nouvelles suppressions d'emplois à court terme, dans l'expectative d'une reprise économique dans un avenir proche. Le travail partagé permet aux employeurs de garder leurs salariés avec une diminution du travail et des coûts et ainsi de ne pas avoir à recruter et à former à grands frais de nouveaux travailleurs lorsque l'économie et l'entreprise se redressent. Le programme permet aux travailleurs de bénéficier de la stabilité de l'emploi, d'éviter une érosion de leurs compétences et de maintenir leur revenu (ce qui vient à son tour soutenir la demande globale).

Perspectives et défis

Malgré la croissance positive de son PIB au troisième trimestre de 2009, l'économie canadienne a continué de détruire des emplois jusqu'en décembre 2009. Par ailleurs, bien que de nombreux emplois aient été créés en janvier 2010, il s'agissait pour la plupart (95 pour cent) d'emplois à temps partiel. En outre, s'il est prévu que le PIB augmentera de 2,1 pour cent en 2010, le chômage devrait se maintenir à environ 8,5 pour cent¹. Étant donné que le pays commence tout juste à sortir de la récession, on craint toujours que le nombre de personnes exclues du marché du

Figure 3. Bénéficiaires du PPS (par semaine, avril 2009-février 2010)



Source: Plan d'action économique du Canada.



travail continue de croître. Entre décembre 2008 et décembre 2009, le taux d'activité a diminué de 0,5 point de pourcentage. La plus forte baisse concernait les jeunes âgés de 15 à 24 ans, dont le taux d'activité a chuté de 2,1 points de pourcentage en 2009. Cette tendance peut être positive lorsqu'elle témoigne d'une hausse du taux de scolarisation. Néanmoins, le taux de chômage des jeunes s'élevait à 15,1 pour cent en janvier 2010, soit une hausse de 2 points de pourcentage par rapport à janvier 2009².

Si l'on ne prend pas de nouvelles dispositions pour que les personnes aient des débouchés sur le marché de l'emploi, une période d'inactivité professionnelle excessivement longue pourrait compromettre les perspectives d'emploi et risque d'entraîner un décalage entre la demande et l'offre de main-d'œuvre une fois l'économie repartie. Les perspectives de reprise et de croissance pourraient s'en trouver compromises, comme ce fut le cas au Canada pendant la période d'expansion économique la plus récente.

Le Canada risque en outre d'être confronté à plusieurs difficultés d'ordre budgétaire. De 62,7 pour cent en 2008, la dette brute exprimée en pourcentage du PIB devrait passer à 79,3 pour cent en 2010³, ce qui pose la question de l'équilibre à trouver entre un certain niveau de prudence budgétaire et la nécessité de ne pas réduire prématurément les dépenses, en particulier dans les domaines de la création d'emplois et des transferts sociaux, de façon à éviter une baisse structurelle de l'offre de main-d'œuvre qui risquerait d'affaiblir les perspectives de reprise.

¹ FMI: *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2009.

² Le nombre d'emplois occupés par des jeunes a augmenté de 29 000 en janvier 2010, le taux de chômage pour cette catégorie tombant donc de 16 pour cent en décembre 2009 à 15,1 pour cent en janvier 2010.

³ FMI: *The State of Public Finances Cross-Country Fiscal Monitor*, 3 novembre 2009.